

Référence: CU 2016/133/DTA/OCB/CSS

Le Secrétariat de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) présente ses compliments à la [[[AddressLine1]]] et a l'honneur d'appeler l'attention du Gouvernement sur la note verbale **CU 2016/50/DTA/OCB/CSS**, dans laquelle le Secrétariat invitait les États Membres à faire part de leurs observations sur l'Étude détaillée sur la cybercriminalité, conformément à la résolution 22/7 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Le Gouvernement est informé par la présente que le délai pour la soumission de ses observations sur l'étude, lesquelles seront reproduites telles qu'elles seront reçues par le Secrétariat, a été **prolongé jusqu'au 31 août 2016**. Ces observations sont à adresser à la Section de l'appui à la Conférence du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, Division des traités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par courrier électronique à l'adresse untoc.cop@unodc.org.

L'Étude détaillée sur la cybercriminalité est disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation à l'adresse ci-après:

<http://www.unodc.org/unodc/en/organized-crime/emerging-crimes.html>

Le 17 mai 2016



[[[AddressLine1]]]
[[[City]]]
[[[CountryAddressName]]]